

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 mars 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a arrêté la liste des diplômes universitaires pouvant faire l'objet de l'attribution d'une bourse étudiante (bourses avec affectation spéciale) pour l'année 2018/2019.

Chaque année, ces bourses peuvent être accordées à des candidats poursuivant des études supérieures dans des spécialités non enseignées localement. Ces formations permettent d'accéder, sur titre ou par concours, aux emplois des catégories A et B de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

- Ces bourses sont attribuées chaque année en fonction des besoins prévisionnels des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie. La liste des cursus de formation susceptibles d'ouvrir droit à l'octroi d'une BAS est publiée chaque année par arrêté du gouvernement.
- Les candidats s'engagent à servir 10 ans à compter de leur nomination.
- Le dépôt des dossiers de candidature se déroule durant le premier trimestre de chaque année.
- Les informations et les documents nécessaires à la constitution du dossier sont disponibles à l'accueil de la direction des Ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (immeuble Jacques-Iékawé, 18 avenue Paul Doumer à Nouméa, tél. : 25 61 33 ou 25 61 64).
- Le dossier peut être déposé au service du développement des ressources humaines de la DRHFPNC (immeuble Jacques-Iékawé) ou envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à la DRHFPNC - BP M2 - 98849 Nouméa Cedex.

Pour l'année universitaire 2018/2019, les secteurs prioritaires d'attribution ont concerné les formations sanctionnés par les diplômes suivants :

Santé :

- diplôme d'État de technicien de laboratoire médical (DETLM) ou BTS Analyses de biologie médicale (ABM) ou DUT Génie biologique options analyses biologiques et biochimiques (GB ABB) ;
- diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DEMÉM) ou diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT) ;

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ***

- diplôme d'État de psychomotricien ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- diplôme d'État de masseur kinésithérapeute ;
- diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire ;
- diplôme d'État d'infirmier anesthésiste ;
- brevet professionnel de préparateur en pharmacie hospitalière.

Social :

- diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Technique :

- diplôme d'ingénieur spécialité bâtiment ;
- diplôme d'ingénieur spécialité géomètre ;
- master informatique MIAGE ou diplôme d'ingénieur informatique (EPITA, Supinfo, ESAIP) ;
- master 2 mention géomatique de l'ENSG ou Master 2 SIGAT de l'université Rennes 2 ou Master 2 SIGMA de l'université de Toulouse ou Master 2 GéoNum de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne ;
- master 2 « Environnement et études d'impacts » de l'université Sophia-Antipolis de Nice ou Master 2 « Risque et environnement » ;
- diplôme d'ingénieur informatique.

Économie rurale :

- diplôme de technicien supérieur - spécialité vétérinaire et alimentaire (INFOMA) ;
- brevet de technicien supérieur agricole option agronomie : productions végétales.

* *
*